
La politique de gestion des conflits d'intérêts

L'identification et la gestion rigoureuse des situations de conflits d'intérêts sont des prérequis à tout investissement pour B & Capital.

L'Equipe de Gestion s'est donc particulièrement attachée à établir et appliquer une politique très stricte de prévention et de gestion des situations de conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans la gestion du Fonds.

Il est, en premier lieu, indispensable de rappeler que :

- B & Capital est indépendante et détenue majoritairement par l'Equipe de Gestion ;
- les décisions d'investissement et de désinvestissement sont prises par le Comité d'Investissement et de Désinvestissement de la Société, sans implication ou interférence extérieure, notamment de Roland Berger, ses associés ou consultants ;
- B & Capital dispose de tous les moyens de mener son activité de manière autonome, notamment en matière de locaux à accès sécurisé et systèmes d'information et de stockage protégés ;
- la fonction Conformité au sein de B & Capital est autonome et séparée de l'Equipe d'Investissement.

La gestion des conflits d'intérêts s'articule autour de :

- la prévention des conflits d'intérêts ;
- le traitement des conflits dans le cas où un conflit d'intérêts se matérialise.

La prévention des conflits d'intérêts

B & Capital a défini une politique de prévention des conflits d'intérêts et recensé l'ensemble des situations de conflits d'intérêts susceptibles de se produire dans l'exercice de son activité.

Ces situations sont principalement de deux natures. Il s'agit :

- Des conflits d'intérêts « interne », c'est-à-dire n'impliquant pas Roland Berger ;
- Des conflits d'intérêts « externe », c'est-à-dire, impliquant à un titre quelconque, Roland Berger.

Les conflits d'intérêts « internes »

Ils proviennent de la gestion de véhicules de capital investissement :

- Affectation des opportunités d'investissement ;
- Co-investissements entre véhicules gérés ;
- Co-investissements avec des collaborateurs de la Société ;
- Investissements complémentaires ;
- Transferts de participations, etc.

Les conflits d'intérêts « externes »

Ils proviennent des interactions entre l'activité d'investissement de B & Capital et l'activité de conseil de Roland Berger :

- Divulgence d'informations confidentielles et absence ou insuffisance des Murailles de Chine ;
- Positionnement de B & Capital à l'achat sur une transaction pour laquelle Roland Berger intervient en conseil, soit de la cible elle-même, soit du cédant ou d'un autre acquéreur, etc.

La prévention des conflits d'intérêts implique des dispositions différentes selon que le conflit d'intérêts est interne ou externe.

Les conflits d'intérêts « internes »

Dans le cas des conflits d'intérêts « internes », la prévention repose sur l'application de procédures usuelles, comme par exemple :

- Des règles de répartition des opportunités entre véhicules au prorata de leur capacité d'investissement résiduelle ;
- Des co-investissements de l'équipe de gestion réalisés sans sélection négative et pari passu avec les véhicules d'investissement ;
- L'intervention systématique d'un tiers à un niveau significatif, en cas d'investissement complémentaire ;
- L'abstention des transferts de fonds à fonds, etc.

Les conflits d'intérêts « externes »

Deux types d'actions sont mises en place pour prévenir les conflits d'intérêt avec Roland Berger :

1. La mise en place de « Murailles de Chine » afin de garantir la confidentialité des informations et l'indépendance des opinions et décisions de chaque côté de la Muraille de Chine ;
 - Deux conséquences principales (i)
2. L'application de la règle de l'exclusion : Roland Berger ne peut pas conseiller B & Capital et un autre intervenant sur la même cible. La règle du premier appel s'applique.
 - Trois procédures mises en œuvre (ii)

La gestion des conflits d'intérêts

Lorsqu'un conflit d'intérêts est confirmé « avéré » sur la base de cet avis, B & Capital s'efforce de le résoudre le plus rapidement possible.

Il est nécessaire de distinguer les situations de conflits d'intérêts internes et externes, s'agissant de leur résolution.

Les conflits d'intérêts « internes »

La résolution des conflits d'intérêts repose sur la recherche d'une solution adaptée et préservant la primauté de l'intérêt du client.

Les dispositions adaptées sont, en règle générale, issues du code de déontologie de l'AFIC.

Le cas échéant, un arbitrage par la direction générale de B & Capital est nécessaire pour la mise en place de la solution la plus adaptée.

Les conflits d'intérêts « externes »

La résolution des conflits d'intérêts entre B & Capital et Roland Berger est élaborée par le Comité de Coordination Elargi (i).

Ce comité cherchera à résoudre les situations de conflits d'intérêts, en s'assurant du respect des règles de Murailles de Chine et d'exclusion rappelées précédemment.

Ses décisions seront documentées, mais ne seront rendues publiques que si cela est nécessaire, par exemple pour obtenir l'accord du Comité Consultatif du Fonds (voir plus loin).

Situations non résolues de conflits d'intérêts :

Dans le cas de situations de conflits d'intérêts non résolus, la Société de Gestion recourt à l'arbitrage du Comité Consultatif.

Les conflits d'intérêts « internes »

En cas de conflit d'intérêt non résolu, B & Capital informe le Comité Consultatif, avant d'agir, de la nature de ce conflit d'intérêts et de ses conséquences.

Le Comité Consultatif décidera si l'opération présentée est autorisée ou non.

Les conflits d'intérêts « externes »

En cas de conflit d'intérêt non résolu, chaque partie doit consulter son client, avant de décider de poursuivre ou renoncer à l'opération :

- Pour B & Capital, l'accord des clients doit être recherché auprès du Comité Consultatif ;
- Pour Roland Berger, le cabinet fait son affaire de la recherche de l'accord préalable du client ;

En fonction du résultat des consultations des clients respectifs, le Comité de Coordination Elargi décide quelle partie doit renoncer à l'opération.

Cette décision est prise en considération des obligations vis-à-vis de leurs clients respectifs.